

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse, du général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'état-major des Armées, sur le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n° 2630) 2

Jeudi

9 avril 2026

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 48

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
Président



La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mon général, nous sommes heureux de vous recevoir aujourd'hui pour partager votre analyse du projet de loi actualisant la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024-2030. Le texte qui nous est soumis vise à préparer les armées dans la perspective d'un engagement de haute intensité.

La dégradation du contexte géostratégique et la multiplication des menaces dans tous les champs imposent en effet d'accélérer le réarmement de nos armées et de renforcer leurs capacités. Comme l'a souligné le président de la République lors de ses vœux aux armées le 15 janvier dernier : *« Pour rester libre, il faut être craint. Pour être craint, il faut être puissant. Et pour être puissant dans ce monde si brutal, il faut faire plus vite et faire plus fort »*.

Cela suppose que la nation consente à des efforts à la mesure de notre rude époque. Le projet de loi qui nous est présenté répond à ce mot d'ordre en prévoyant 36 milliards d'euros de crédits supplémentaires sur cinq ans par rapport à la programmation budgétaire initialement prévue. Sur le plan capacitaire, la priorité est d'abord accordée aux missions dont le premier ministre a souligné encore récemment le caractère critique, mais également à tous les moyens indispensables à un engagement de haute intensité tel qu'il avait été anticipé lors de la revue stratégique de 2025.

Mon général, nous attendons de vous, entre autres, que vous nous expliquiez la cohérence des choix capacitaires qui ont été réalisés et qui sont détaillés dans le rapport annexé à ce projet de loi. S'agissant des hommes et des femmes engagés au service de notre défense, le projet de loi vise à consolider l'augmentation de leurs effectifs et surtout, il instaure un service national volontaire de dix mois pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Vous nous direz quel espoir vous placez dans ce dispositif ambitieux et comment vous comptez le mettre en œuvre.

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon, chef d'état-major des armées. Mesdames et Messieurs les députés de la commission de la défense nationale et des forces armées, je viens aujourd'hui partager avec vous le travail qui a été conduit par les armées, sous l'autorité de la ministre et du président de la République, afin d'actualiser la loi de programmation militaire, une loi déterminante pour la défense de nos concitoyens, pour la défense de notre pays et pour la défense de nos intérêts.

Vous avez reçu hier la ministre, qui vous en a présenté les très grandes lignes. Je serai peut-être un peu long, mais je vais rentrer dans des volets complémentaires, afin de préciser ce que recouvre ce réarmement. Cette actualisation, anticipée d'un an, se fonde avant tout sur l'accélération de la dégradation de notre environnement. Le président de la République l'avait souligné le 13 juillet dernier à l'Hôtel de Brienne, dans son discours traditionnel de la veille du 14 juillet, en évoquant l'accélération des périls qui commandait d'accélérer le réarmement de notre pays. La revue nationale stratégique (RNS) en précisait les éléments, ainsi que les grandes tendances anticipées depuis plusieurs années. Je crois que la France peut légitimement s'enorgueillir de cette capacité d'anticipation qu'elle entretient.

À l'époque, nous évoquions la guerre en Ukraine, Gaza, le Soudan, le début de la crise iranienne, ce que l'on évaluait comme des symptômes du dérèglement massif de notre

environnement et des conditions pour notre sécurité. Quelques constantes apparaissaient à l'été dernier. La première constante était la permanence d'une menace russe sur notre continent, avec une guerre ouverte, qui reste ma préoccupation première en matière de préparation des armées. Cette guerre se déroule sur notre continent. Les Ukrainiens tiennent depuis plus de quatre ans de manière héroïque, grâce à une bravoure, une résilience et une mobilisation qui forcent l'admiration. Il faut également souligner la mobilisation des Européens et, plus largement, des Occidentaux, qui fournissent une part très significative de l'effort de guerre ukrainien et adaptent cet effort aux fragilités qui apparaissent au fil du temps.

Il est important d'illustrer cette menace russe par des éléments factuels et renseignés. En 2025, la Russie représente environ 1,3 million de soldats, avec une projection à 1,9 million en 2030. L'évolution des chars lourds illustre cette dynamique, avec 4 000 chars en 2025 et une projection à 7 000 en 2030. L'aviation de combat compte aujourd'hui environ 1 200 appareils, avec un objectif de 1 500 à l'horizon 2030. La marine russe devrait, quant à elle, se maintenir dans un format compris entre 230 et 240 bâtiments de combat. Cette évolution est une réalité.

La deuxième constante concerne le recours désinhibé à la force. J'évoque d'abord les groupes terroristes, qui demeurent une menace importante pour notre pays. Je tiens à saluer l'action de nos forces, dans un contexte où nous avons récemment eu des soldats blessés en Irak et où l'un d'entre eux a perdu la vie ces dernières semaines. Ces soldats étaient engagés dans des missions de formation et de consolidation d'un Irak très affaibli par Daech. Aujourd'hui encore, la menace terroriste reste forte au Proche et au Moyen-Orient, en Asie, mais aussi sur le continent africain.

Cet emploi désinhibé de la force, on l'observe également de la part de grands États, dans des proportions que l'on n'imaginait pas, notamment au Proche et au Moyen-Orient en ce moment. Pour peser dans cet environnement, pour être écouté, qu'on le souhaite ou non, il faut désormais être fort. Une nation qui n'est pas forte ne pèse plus dans le débat international, aujourd'hui.

La troisième constante est la nécessité pour les Européens de développer leur propre défense afin d'être capables de faire face ensemble aux défis pour leur sécurité. Il y a une grande qualité de dialogue avec les autorités militaires américaines., Mais le constat fait par beaucoup de mes partenaires en Europe, c'est qu'on ne peut plus avoir le même niveau de confiance sur l'engagement des Américains pour notre sécurité. Or, ils ont un rôle clé historique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Beaucoup de pays qui n'ont pas la culture de souveraineté de la France s'étaient habitués à compter sur l'aide américaine pour les défendre, soit par des acquisitions de matériel, soit par l'apport de capacités critiques au continent de la part des Américains. Aujourd'hui, on ne peut plus avoir ce même niveau de confiance. Et là encore, je voudrais souligner la qualité des échanges que je peux avoir notamment avec Dan Caine, le CEMA américain, mais également le général qui commande les opérations pour l'OTAN, qui est un général américain, qui a à la fois une responsabilité otannienne et une responsabilité américaine. Ils sont préoccupés par l'évolution des crises sur la planète, la même préoccupation que nous finalement, cette simultanéité des crises qu'il faut couvrir, mais avec des priorités américaines qui ne sont pas les mêmes priorités que celle de notre pays ou celles de notre continent. Et ils nous alertent depuis des mois en nous disant, « renforcez-vous. Nous ne pourrions peut-être pas couvrir vos besoins le jour où vous en aurez

besoin ». Dans ce contexte, les Européens, au niveau militaire, se rencontrent davantage, parlent de plus en plus de leur défense, et agissent. La France y exerce un leadership reconnu, fondé sur sa culture, sa crédibilité opérationnelle et le sérieux de l'engagement de ses forces. Cela nous a permis de co-piloter avec les Britanniques la Coalition de volontaires pour les garanties de sécurité à l'Ukraine, et de rassembler récemment, à mon invitation, trente-cinq pays pour initier un travail de planification visant à permettre la reprise de la circulation maritime dans le détroit d'Ormuz.

La quatrième constante réside dans la révolution technologique en cours. Elle est visible sur l'ensemble des théâtres de crise et doit impérativement être intégrée à notre réflexion stratégique et capacitaire.

Quelques mois plus tard, l'activité stratégique est demeurée très dense. La guerre en Ukraine demeure ouverte, sans perspective claire sur l'issue des négociations. Il faut également mentionner l'opération menée par les Américains au Venezuela, une opération militaire extrêmement conséquente, préparée pendant des mois. Les opérations se poursuivent à Gaza et en Cisjordanie, avec leur dimension humaine dramatique. Une crise s'est développée au Proche et au Moyen-Orient, avec une extension aux pays du Golfe, perturbant profondément leurs équilibres et leurs modèles de développement. Nos partenaires, notamment aux Émirats arabes unis, sont désormais directement frappés par les attaques iraniennes. Après, Israël, c'est le pays qui a subi le plus grand nombre d'attaques depuis le début de la crise.

Dans le même temps, nos forces sont engagées du Groenland à Chypre, tandis que nos marines continuent à sécuriser les grandes voies maritimes, en particulier en mer Rouge. Enfin, les liens de connivences sont de plus en plus visibles entre l'Iran, la Russie, la Chine et la Corée du Nord.

Dans ce contexte, afin d'assurer la protection des Français, de nos intérêts et de nos partenaires, l'effort de réarmement envisagé dès l'été 2025 demeure totalement indispensable. L'actualisation qui vous est présentée aujourd'hui vise à renforcer de manière très visible notre défense, et je souhaite en exposer les principes directeurs.

D'abord, notre modèle d'armée complet et cohérent n'est nullement remis en cause ; il est durci. Les orientations relatives à la dissuasion sont pleinement mises en œuvre. Notre souveraineté est réaffirmée dans des domaines stratégiques majeurs, tels que l'alerte avancée, c'est-à-dire la capacité à détecter des tirs de missiles balistiques à l'échelle mondiale, ainsi que dans le domaine spatial. Des efforts nationaux conséquents sont également consentis dans les champs de l'innovation, qu'il s'agisse du quantique, de l'intelligence artificielle ou de la robotisation.

Nous prenons résolument le virage des drones, qui constitue un impératif dans toutes les dimensions du combat. Parallèlement, nous développons des parades face aux drones, domaine dans lequel des efforts supplémentaires restent nécessaires et où nous devons favoriser l'émergence de nouveaux acteurs industriels. Nous intégrons également une orientation forte vers la frappe dans la profondeur, à plusieurs milliers de kilomètres, dans une logique de coopération européenne, notamment à travers le projet *European Long-range Strike Approach* (Elsa). Nous intégrons enfin le développement du service national, selon les principes présentés par le président de la République à Varces en décembre dernier. C'est un élément clé de la résilience nationale et je reviendrai sur ce facteur plus tard.

Pour être correctement défendu, il faut savoir s'adapter, en permanence. Dans le contexte actuel, cette adaptation doit être rapide, accélérée, innovante. C'est précisément l'objet des 36 milliards d'euros supplémentaires intégrés dans cette actualisation de la loi de programmation militaire. L'objectif initialement fixé à l'horizon 2030 est ainsi avancé à 2027, avec un budget annuel de 64 milliards d'euros dès cette date, soit 3,5 milliards d'euros supplémentaires par rapport à l'année précédente. Le premier principe structurant consiste à tirer toutes les conséquences et tous les enseignements des conflits actuels. Le premier enseignement : il n'y a pas de guerre éclair. La guerre menée sur notre continent s'inscrit dans la durée et dépasse, pour les Ukrainiens, la durée de certains épisodes des guerres mondiales que nous avons connues. Les guerres longues sont redevenues la norme. Il n'existe pas d'arme décisive, de solution magique capable de mettre à genoux un adversaire au plan conventionnel.

L'endurance devient une qualité requise. Elle sollicite naturellement les armées, mais ma préoccupation, en tant que chef militaire, est aussi de préparer la nation dans son ensemble. Pour tenir, il faut toute une nation qui soutienne un effort et continue de fonctionner, malgré la guerre. Cultiver la résilience commence par la capacité à tenir le choc sur le plan militaire. C'est l'objet même de cette loi de programmation militaire : disposer de la capacité à engager les premiers combats face à une puissance importante. Pour y parvenir, il faut avant tout des armées entraînées, mais aussi disposer des équipements nécessaires, sans préavis – car aujourd'hui les délais d'anticipation sont très réduits, malgré les efforts de renseignement. Il est donc indispensable de disposer d'une capacité initiale robuste, ainsi que des munitions nécessaires à l'action.

S'agissant de l'activité des forces, cela peut sembler évident à nos concitoyens : lorsque les menaces augmentent, leurs armées doivent s'entraîner davantage. Nous investirons ainsi 1,6 milliard d'euros supplémentaires dans l'activité de préparation opérationnelle. Il s'agit d'un effort quantitatif, mais aussi qualitatif. À ce titre, j'inclus la possibilité pour nos soldats, nos aviateurs et nos marins de tirer davantage en exercice, afin de ne pas découvrir l'ouverture du feu au moment de l'engagement réel. Tester davantage nos systèmes avant le combat est également crucial.

Cet aspect ne se distingue pas toujours dans un rapport annexé, car il relève souvent de multiples actions concrètes du quotidien. Il faut pourtant l'affirmer : la première force de nos armées, c'est l'entraînement. C'est par l'entraînement que se construisent les compétences, que se durcissent nos forces, notamment dans la rusticité et dans le travail en conditions dégradées. C'est également par l'entraînement que s'incarne notre crédibilité et que l'on construit la confiance. Il s'agit naturellement de la confiance en soi, car un combattant a besoin de s'entraîner pour se sentir à la hauteur. Mais il s'agit également de la confiance envers ses camarades, ses chefs et subordonnés, car l'on traverse et surmonte les épreuves ensemble. Le modèle des armées françaises, fondé sur l'action collective, recherche la coordination. Les Français constatent cet effort d'entraînement. Beaucoup ont vu les soldats engagés en dehors des camps de manœuvre, notamment à l'occasion de l'exercice Orion 2026, et je remercie les élus qui l'ont facilité. C'est à cette échelle que nous préparons nos forces aux conflits modernes.

Le volet des munitions constitue un point important de l'actualisation. Celle-ci consacre 8,5 milliards d'euros supplémentaires à cet enjeu. Au total, sur la période 2024-2030, ce sont 26,3 milliards d'euros qui seront dédiés à l'acquisition de

munitions dans tous les domaines : missiles air-sol, missiles de la Marine, missiles embarqués sur nos avions, torpilles, obus, ainsi que le développement de nouveaux armements. Parmi ceux-ci figure le successeur du missile air-air Meteor, qui constitue une référence majeure et a placé l'Europe sur le devant des capacités de combat aérien. Face aux développements russes et chinois, la France se dotera à l'horizon 2030 du missile Comet, destiné à surpasser les capacités observées chez d'autres puissances.

Nous développerons également un missile capable de supprimer des défenses aériennes ennemies, capacité que la France avait abandonnée depuis la fin de la guerre froide. La prolifération actuelle des systèmes de défense sol-air rend indispensable le retour de cette capacité. Ce missile, dénommé Stratus, prévu pour le début de la décennie prochaine, sera supersonique et bénéficiera également d'une déclinaison antinavire, renforçant ainsi les capacités de notre marine.

L'effort en matière de munitions englobe aussi les munitions téléopérées et les drones porteurs de charge. Le projet Chorus s'inscrit dans cette perspective : il s'agit de drones capables de parcourir plusieurs milliers de kilomètres, produits en grande quantité et emportant des charges militaires significatives. Cet effort porte aussi sur les capacités industrielles, afin de permettre l'ajustement de la production.

L'actualisation de la loi de programmation vise également à renforcer l'épaisseur de nos armées. Il ne s'agit pas, dans un premier temps, d'augmenter le nombre de chars, de navires ou d'avions. Avant d'élargir, il faut épaissir. Il ne suffit pas d'avoir des équipements de premier plan ; il faut aussi des capacités de soutien et de remplacement. Nous investirons ainsi dans la logistique, 300 véhicules cargo et dépanneurs, dans des citernes, dans six avions A400M supplémentaires qui vont renforcer notre capacité à projeter nos forces mais aussi à les ravitailler partout dans le monde. C'est également un effort sur le service des énergies opérationnelles avec 300 véhicules spécialisés supplémentaires et 44 wagons-réservoirs.

Nous renforçons également des capacités plus discrètes, mais essentielles, comme le génie, indispensable face à une puissance militaire majeure. L'ouverture d'itinéraires, le déminage, le franchissement de cours d'eau feront l'objet d'efforts significatifs, notamment à travers la poursuite du programme d'engins de combat du génie avec la Belgique.

Génie et logistique contribuent à permettre à la France de prendre en compte des unités d'armées de Terre étrangères et de s'affirmer comme nation cadre. Les capacités nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) seront modernisées, notamment dans des systèmes de reconnaissance et des systèmes légers de décontamination, rompant ainsi avec des systèmes hérités de la guerre froide devenus obsolètes.

Un autre enseignement majeur des conflits actuels est que la quantité constitue une qualité au plan militaire. La consommation massive d'armements observée en Ukraine et au Proche-Orient illustre cet impératif. Notre industrie de défense, remarquable par la qualité de ses productions, doit encore franchir un cap en matière de volume et de rapidité.

Nous avons une industrie extraordinaire qui produit avec un niveau de qualité reconnu partout dans le monde mais elle n'est pas encore au niveau de production attendu. Il ne s'agit pas de produire en quantité de la haute technologie. La haute technologie est importante dans les secteurs qui font la différence. On le fait dans l'espace, pour nos capacités de renseignement notamment. On le fait dans le domaine sous-marin, pour la discrétion de nos engins, en particulier de nos SNLE, – les capacités de détection –, on le fait dans le domaine de l'aéronautique. Mais tout ne peut pas être du high-tech sur mesure. Il faut aussi du prêt-à-porter, il faut de la grande consommation.

L'actualisation de notre programmation poursuit les efforts d'innovation, avec 1,4 milliard d'euros supplémentaires consacrés aux efforts en matière d'intelligence artificielle, de quantique, de drones et de robotisation, portant l'effort total à 11,9 milliards d'euros sur la période 2024-2030.

Nous devons tout à la fois innover et basculer en même temps sur des équipements plus nombreux, bien moins chers, plus accessibles, productibles et remplaçables très rapidement. Et ça, notre industrie historique ne le fait pas encore. Certains ont commencé, mais les débuts sont trop timides et je pense qu'il faut que l'on sorte de notre culture de réduction des prises de risque. J'entends bien le besoin de visibilité demandée par nos entreprises. Je le comprends, mais elles doivent aussi comprendre nos attentes sur la rusticité, la production rapide et pas chère.

Pour produire vite et peu cher, cette dynamique doit s'inscrire dans une logique européenne, à travers des commandes européennes groupées, notamment via le programme Sécurité pour l'action en Europe (SAFE). L'actualisation porte plus de trente projets de ce type.

L'industrie de défense a encore du chemin à parcourir. Un travail dédié est réalisé sous l'autorité du premier ministre. J'y participe, aux côtés de la ministre des armées et de la direction générale de l'armement (DGA). C'est un travail du quotidien, qui s'est notamment réalisé dans le cadre de l'exercice Orion, où le SGDSN a mené un travail en interministériel. Une réflexion collective pour anticiper une bascule d'un temps de paix à un effort de guerre. Cette anticipation me donne beaucoup d'espoirs car elle permettra d'être prêt si, malheureusement, on devait faire face à une situation difficile.

Un autre enseignement majeur s'impose : le renforcement indispensable de la défense aérienne. Cela peut paraître une évidence pour les militaires, qui savent combien la maîtrise des espaces est une condition de la liberté d'action. Pourtant, les années de réduction des budgets de la défense, notamment durant la période de la révision générale des politiques publiques (RGPP), ont profondément entamé les moyens de défense sol-air de nos armées.

À l'époque, la menace terroriste rendait ces arbitrages acceptables dans une vision de court terme. Aujourd'hui, les conflits en Ukraine et au Proche et Moyen-Orient démontrent que la maîtrise du ciel est un enjeu majeur. Nous constatons l'émergence d'une véritable menace d'usure des défenses aériennes, notamment à travers l'emploi massif de drones. Hier encore, plus de 170 drones se sont abattus sur l'Ukraine. Chaque nuit, ce sont désormais plus d'une centaine de drones qui sont lancés de Russie vers le territoire ukrainien, mêlés à des missiles bien plus sophistiqués, qui posent des défis considérablement accrus en matière d'interception.

L'actualisation de la loi de programmation militaire entend répondre à ces défis par un effort significatif sur les capacités de défense sol-air dites historiques, dans leur version la plus aboutie. L'Europe se dotera d'une capacité supérieure aux systèmes Patriot américains. Le système SAMP/T a été éprouvé en Ukraine avec des résultats remarquables, notamment grâce à la qualité de son radar, de ses missiles et à la facilité de sa mise en œuvre. Nous disposerons ainsi de dix systèmes SAMP/T de nouvelle génération, qui permettront d'intercepter des missiles plus sophistiqués, y compris des missiles balistiques rapides, et à des altitudes jusqu'ici inaccessibles. Cela représente deux systèmes supplémentaires par rapport aux prévisions initiales de la loi de programmation pour 2030.

Nous renforcerons également les capacités de défense sol-air de moyenne portée avec l'augmentation du nombre de missiles d'interception, de combat et d'autodéfense surface-air Mica, qui ont notamment contribué à la protection des Jeux olympiques. Quinze lanceurs seront disponibles d'ici 2035, soit trois de plus que ce qui était initialement prévu. Les missiles Mistral, indispensables à l'armée de Terre et à la protection de nos bâtiments de surface, feront également l'objet d'un effort accru, avec la commande de dix-huit systèmes supplémentaires d'ici 2030.

Mais au-delà de ces capacités éprouvées, le véritable défi réside dans les nouvelles menaces, en particulier celles liées aux drones. Les chiffres permettent d'en mesurer l'ampleur. La Russie produisait environ 180 000 drones tactiques en 2023. Deux ans plus tard, cette production dépasse 1,5 million d'unités. En matière de drones longue portée, la production est passée de 2 500 unités en 2023 à plus de 30 000 deux ans plus tard, soit une multiplication par plus de dix.

De nombreuses jeunes entreprises se sont engagées avec courage pour proposer des solutions innovantes, y compris directement sur le terrain ukrainien, et nous en tirons aujourd'hui des enseignements précieux. Des solutions sont actuellement testées dans nos centres d'essais, en lien étroit avec la DGA, et évaluées en conditions réelles, car rien n'est plus stimulant pour l'écosystème que les retours directs des conflits en cours. Ce contexte permet d'accélérer des projets bien au-delà des rythmes habituels.

Nous devons désormais « droniser » nos armées. J'ai évoqué les volets défensifs et la menace que représentent les drones. Mais ils constituent aussi une opportunité opérationnelle. Les drones sont devenus indispensables au modèle d'armée actuel et futur, dans toutes les dimensions terrestre, navale et aérienne. Ils apportent la permanence, une surveillance continue, une capacité d'usure et de pression constante sur l'adversaire, rendant toute dissimulation extrêmement difficile. Cette pression est démultipliée lorsque la détection s'accompagne de capacités de destruction ou de neutralisation, de guerre électronique par exemple. Il existe aujourd'hui une disproportion manifeste entre les effets produits par des drones peu coûteux et les parades lorsque celles-ci ne sont pas rapidement adaptées.

Il convient toutefois de relativiser les comparaisons purement budgétaires. Opposer le coût d'un missile Mistral ou Mica à celui d'un drone n'a guère de sens lorsque l'enjeu est d'empêcher un drone de s'abattre sur un hôtel, une école ou une infrastructure critique. La protection des citoyens ne peut être réduite à un raisonnement comptable. En revanche, la cohérence globale du modèle capacitaire demeure une préoccupation centrale.

C'est pourquoi nous développons des solutions adaptées à ces menaces de masse, à partir de systèmes moins coûteux, produits en plus grand nombre. Cela passe par des efforts sur l'artillerie dotée d'intelligence artificielle. L'armée de Terre a développé des premières solutions, on va les augmenter. Ce sont des véhicules terrestres équipés de systèmes anti-drones aussi, avec des munitions adaptées pour ce type de menaces, ce qu'on appelle les Serval LAD. C'est aussi l'adaptation des conduites de tir du Rafale, ainsi que par l'intégration de roquettes guidées peu coûteuses sur nos hélicoptères Tigre et nos Rafale. Les forces américaines utilisent déjà ces solutions pour intercepter des drones, et en Ukraine les hélicoptères assurent près d'un quart des interceptions de drones de type Shahed.

Nos Tigre ont récemment démontré leur efficacité dans le Golfe, avec des neutralisations réussies à peine une semaine après leur déploiement, fruit d'un travail collectif extrêmement rapide. Ces résultats montrent que nous savons accélérer lorsque la situation l'exige, et je pense qu'il faut reconnaître aussi ces qualités à la DGA et aux armées, et à notre industrie.

Il est vrai que nous avons tardé à engager pleinement la dronisation de nos forces. Je le reconnais avec sincérité. Mais ce retard est avant tout le produit de décennies de sous-investissement, quand la défense se construit sur le temps long. Jusqu'en 2016, nous étions dans une logique de réduction budgétaire. La loi de programmation engagée en 2017 a été une loi de réparation, nous ne sommes pas dans une loi d'innovation. Elle a permis de reconstruire, puis de moderniser progressivement.

Cet effort a été anticipé à temps, ce qui permet aujourd'hui à la France de couvrir l'ensemble du spectre des opérations. Peu de pays dans le monde disposent des capacités que la France maîtrise encore aujourd'hui, grâce à des savoir-faire extrêmement pointus, parfois détenus par un nombre très restreint d'experts. Nous avons su les préserver durant une période difficile, ce qui permet à la France d'assurer une posture de dissuasion crédible, sans discontinuité, et de moderniser l'ensemble de ses composantes, qu'il s'agisse des porteurs, des programmes Rafale et du système de combat aérien du futur (SCAF), ou encore des missiles M51 et ASN4G, qui constituent des défis technologiques remarquables et respectent leurs calendriers.

L'actualisation de la loi de programmation militaire consacre un effort majeur au profit de la dissuasion. Elle rend concret le discours prononcé par le président de la République à l'Île-Longue, notamment dans son volet consacré à l'arsenal nucléaire, qui évoluera conformément aux annonces faites.

Sur le plan conventionnel, nous avons projeté des soldats au Groenland en quelques jours, dans des conditions extrêmes, à moins quarante degrés. Nous avons également projeté une brigade en Roumanie dans le cadre de l'exercice « Dacian Fall », pays où la France assume un rôle de nation cadre sur le flanc oriental de l'Europe. Notre marine, grâce à un travail préparatoire approfondi de renseignement, à une coopération étroite avec nos alliés et à une coordination interministérielle efficace, a mené des opérations éclair dans nos approches maritimes et procédé à la saisie de bâtiments en infraction.

Nous avons déployé en quelques heures des moyens de défense très significatifs chez nos partenaires du Proche et du Moyen-Orient et apporté une assistance directe à nos concitoyens pris dans les zones de conflit, qu'ils y résident ou qu'ils y soient en transit. Dans le même temps, nous avons poursuivi la sécurisation des voies commerciales en mer Rouge, renforcé la protection de nos approches maritimes et engagé un travail crédible sur le détroit d'Ormuz.

Ces opérations illustrent également la capacité souveraine d'appréciation de la France. Alors même que les autorités américaines ne nous avaient pas alertés en amont du déclenchement de leur opération en Iran, nos services ont su en détecter l'imminence grâce à une capacité d'analyse autonome. Dans cette perspective, la guerre électronique fera également l'objet d'un renforcement, en tirant les enseignements des conflits observés en

Ukraine et en Iran, où l'on constate des phénomènes de brouillage de satellites, de signaux de positionnement et d'images.

Le renforcement de notre posture spatiale constitue un autre axe structurant de cette actualisation. Ainsi, un montant de 3,9 milliards d'euros supplémentaires est consacré au renseignement, afin de traiter des volumes massifs de données, d'y intégrer pleinement l'intelligence artificielle et de développer de nouvelles briques capacitaires, notamment à partir de constellations nouvelles comme OneWeb. Nous développerons également un démonstrateur de satellites radars avec le CNES à l'horizon 2029 et explorerons le potentiel des capacités de très haute altitude, dont les premiers signaux d'intérêt ont été révélés par l'épisode des ballons stratosphériques, avec un objectif à l'horizon 2030.

La communication par satellite constitue un enjeu stratégique essentiel. OneWeb représente aujourd'hui une solution transitoire dans l'attente du programme européen Iris². Il s'agit d'un outil de souveraineté majeur pour l'Europe, permettant d'éviter toute dépendance excessive à l'égard de solutions américaines ou chinoises. Nous investirons donc dans ce domaine, non seulement pour garantir la communication, mais aussi pour exploiter la proximité orbitale de ces satellites, qui offre des temps de latence réduits, essentiels au pilotage et à l'emploi opérationnel des drones. Des kits de communication seront ainsi déployés au profit de la Marine, de la défense sol-air et de l'armée de Terre.

Au-delà de la communication, l'espace est un champ de surveillance et d'action à part entière. Il s'y déroule de nombreuses activités qu'il importe de comprendre et d'anticiper. Je vous invite d'ailleurs à visiter le Commandement de l'espace à Toulouse, qui illustre cette capacité de surveillance permanente. Nous développerons des capacités de brouillage depuis le sol vers l'espace à l'horizon 2030, ainsi que des satellites capables d'intervenir sur les orbites géostationnaires. Des patrouilleurs guetteurs seront ainsi mis en œuvre, les premières capacités seront livrées au cours des deux prochaines années. Nous renforcerons également nos capacités de caractérisation des menaces spatiales, notamment sur les orbites basses. Nous poursuivrons les actions liées au lancement du projet Jewel, en coopération, visant à détecter l'ensemble des départs de missiles.

L'aviation de combat constitue un autre pilier majeur de cette actualisation. L'avenir repose sur un Rafale profondément modernisé, dans un nouveau standard F5. Il s'agira d'un appareil extrêmement performant, capable d'emporter le futur missile nucléaire ASN4G à l'horizon 2035. Il disposera d'une capacité de défense aérienne hors norme avec le missile Comet à l'horizon 2030, et sera capable de neutraliser les défenses aériennes ennemies. Il sera propulsé par le moteur T-REX, offrant une propulsion supérieure. Propulsion et masse accrues, nécessiteront davantage de carburant pour garantir son endurance. À ce titre, il sera doté de réservoirs conformes. Il bénéficiera également de systèmes de communication discrets et totalement souverains, afin de ne pas dépendre de capacités étrangères.

Ce Rafale évoluera vers une logique de systèmes connectés et opérera avec des drones. Ce domaine, allant des drones de petite à de très grande taille, sera pleinement exploré. Le projet SCAF, bien qu'il traverse actuellement des tensions industrielles très médiatisées, demeure une nécessité opérationnelle partagée par les armées de l'air française, allemande et espagnole, ainsi que par notre marine. Les besoins militaires ont été clairement définis ensemble au terme de plusieurs années de travail. Un avion commun représente des synergies majeures, une simplification logistique, une facilité accrue de conduite d'opérations

conjointes et un rapprochement humain profond. Malgré les difficultés, notre programmation intègre la réussite du SCAF.

La frappe dans la profondeur constitue également un axe renforcé, avec 1,2 milliard d'euros consacrés à la modernisation du système de croisière conventionnel autonome à longue portée (SCALP), à la poursuite des missiles de croisière embarqués sur nos sous-marins et nos frégates, aux lance-roquettes unitaires, ainsi qu'au développement, en coopération européenne, d'un missile de portée de plusieurs milliers de kilomètres. Dans le domaine du transport aérien, six A400M supplémentaires seront acquis, dont trois en 2028 et trois en 2029, permettant le retrait anticipé de la flotte vieillissante de C-130H, dont la disponibilité est insuffisante et les coûts de maintenance croissants. Cette anticipation améliorera la disponibilité opérationnelle et facilitera le déploiement outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie après 2030.

Nous lançons également l'acquisition de nouveaux avions de détection avancée avec quatre GlobalEye avec la Suède, remplaçant progressivement des Awacs vieillissants, dépendants de systèmes américains. Cela permettra une capacité accrue à coûts maîtrisés et illustre une dynamique européenne de commandes groupées. L'armée de l'Air et de l'Espace comptera quinze avions ravitailleurs avant la fin de la décennie.

Dans le domaine terrestre, nous poursuivons la rénovation du char Leclerc, avec cent soixante exemplaires rénovés d'ici 2030. La question de son successeur se pose à l'horizon 2037. Le programme du système principal de combat terrestre (MGCS), envisagé avec l'Allemagne, avec la définition ensemble d'un besoin commun marqué par la robotisation, la numérisation et la connectivité. L'Allemagne ayant annoncé développer un nouveau Léopard, le projet du char commun voit son horizon décalé. L'actualisation de la loi permet de garantir que la France disposera d'un successeur crédible au char Leclerc dans les délais compatibles avec la perte progressive de nos capacités actuelles.

Le programme Scorpion se poursuivra, avec des ajustements de calendrier visant à accélérer la livraison de systèmes Serval anti-drones et équipés de guerre électronique. Dans le domaine naval, nos frégates de premier rang seront durcies face à la conflictualité, avec un renforcement des défenses multicouches contre les drones et les menaces majeures. Les frégates de défense et d'intervention (FDI) verront leur capacité d'emport de missiles doublée. Nous saluons également l'annonce du porte-avions de nouvelle génération, le *France libre*. Enfin, le domaine de la guerre des mines reste un domaine clé. S'agissant des ressources humaines, aucun changement de format n'est prévu. L'objectif demeure fixé à 275 000 femmes et hommes servant dans la défense. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais atteignable. Les difficultés rencontrées en 2023, notamment du fait du Covid et des enjeux de fidélisation, ont commencé à être surmontées. La réserve poursuivra sa montée en puissance vers 80 000 réservistes, avec un renforcement des compétences critiques, une augmentation des jours d'activité et un équipement accru. Nos réservistes seront mobilisés avec plus de 30 jours d'activité. Cette actualisation renforce également l'équipement de la réserve.

Enfin, le service national constitue un élément clé. 2,3 milliards d'euros y seront consacrés dans cette actualisation, dont 1,5 milliard d'euros pour l'adaptation des infrastructures. Il s'adressera à des jeunes de 18 à 25 ans sur une durée de dix mois, comprenant un mois de formation commune, puis un parcours en unités, offrant une utilité

réelle à leur engagement et contribuant directement à la résilience nationale. Une année qui s'inscrit dans une logique de césure travaillée avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et la recherche. La première étape vise 3 000 jeunes à la rentrée de septembre 2026. L'intérêt est réel et croissant.

En définitive, cette actualisation est pleinement positive pour la défense, même si elle s'inscrit dans un environnement stratégique malheureusement dégradé. C'est un effort de la Nation dont les armées sont conscientes, ce qui nous oblige. L'effort engagé depuis 2017, visant à doubler le budget de la défense, permet aujourd'hui à la France de rester une référence militaire en Europe. Nous avons anticipé un mouvement que beaucoup de nos partenaires européens engagent désormais avec vigueur. Cette dynamique devra se poursuivre au-delà de la loi de programmation.

Je rentre de Pologne qui consacre près de 4,5 % de son PIB à sa défense et commande massivement. Je discute également avec des industriels qui constatent des commandes allemandes en quantité astronomique. L'Allemagne consacre 100 milliards d'euros à son budget de défense et prévoit d'augmenter ce montant pour atteindre 160 milliards d'euros.

Nous vivons une époque de dangers. Il ne faut pas susciter de l'inquiétude mais de l'éveil. Nous avons besoin de cet investissement de défense et je pense que l'effort proposé dans cette loi de programmation nous prépare correctement. Mais cette préparation devra être entretenue au-delà de la loi de programmation ; elle s'inscrit dans une tendance de fond. L'effort devra donc être poursuivi.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie. Les efforts accomplis par d'autres pays européens comme la Pologne ou l'Allemagne montrent à quel point l'environnement est dangereux. Je cède à présent la parole à nos deux rapporteurs sur le projet de loi d'actualisation de la LPM.

M. Yannick Chenevard, co-rapporteur du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030. Mon général, vous avez eu raison de rappeler que le redémarrage de nos investissements, engagé à partir de 2017, constitue un point essentiel. Il n'est pas inutile, à cet égard, de rappeler à ceux qui exerçaient des responsabilités avant cette date qu'un peu de décence s'imposerait, et qu'ils devraient sans doute éviter de s'exprimer aujourd'hui.

Ensuite, la situation internationale que vous avez décrite est extrêmement tendue. Nous ne nous dirigeons manifestement pas vers un environnement apaisé. Nous avons toutefois la chance de disposer d'un modèle complet, cohérent et équilibré. Il lui manque encore de la masse, et vous l'avez clairement rappelé. Le président de la République a récemment confirmé le rehaussement de notre arsenal nucléaire, qui représente environ 13 % de notre budget militaire. Je souhaite à ce stade saluer l'engagement de nos marins, dont le taux de disponibilité figure parmi les plus élevés au monde, autour de 80 % actuellement. Cet engagement s'inscrit en synergie avec ceux de l'armée de terre, l'armée de l'air et les services de renseignement. Nous pouvons donc rendre un hommage appuyé à l'ensemble de nos forces.

Dans cette loi de programmation militaire, nous consacrons également un effort de 26 milliards d'euros aux munitions. Je souhaiterais, pour ma part, aborder la question des

ressources humaines. La trajectoire d'augmentation des effectifs, combinée au service national volontaire et à la montée en puissance des réserves, vous paraît-elle satisfaisante ? Enfin, nourrissez-vous des craintes concernant notre capacité future à loger, alimenter et équiper l'ensemble de ces personnels, en particulier s'agissant du logement ?

M. Jean-Louis Thiériot, co-rapporteur du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030. Mon général, comme vous l'avez clairement exprimé, dans le monde lourd de menaces qui est le nôtre, cette loi est une loi de cohérence. Vous êtes, dans les fonctions qui sont les vôtres, en charge de la stratégie globale, alors que nous faisons face aujourd'hui à une incertitude majeure quant à la fiabilité de l'Alliance atlantique, tant sur le plan politique que, d'une certaine manière, sur le plan militaire.

Les consommations considérables de munitions, comme les menaces exprimées par le président Trump de se désengager ou de quitter certaines bases aériennes, rendent ses intentions difficiles à lire. Le passé récent montre toutefois qu'engager une guerre sans but de guerre est particulièrement complexe. Vu de votre poste de commandement, si un désengagement américain massif devait par malheur survenir, comment pourrions-nous y faire face ? Cette loi de programmation militaire permet-elle une substitution progressive, alors que nous ne disposons pas encore de tous les *strategic enablers* ?

Je me félicite de l'insistance portée sur le programme Elsa, qui n'est cependant qu'un élément parmi d'autres. En clair, si nous devons nous retrouver seuls, Français et Européens, comment assurer que l'épaulement conventionnel de cette dissuasion, à l'échelle du continent, fonctionne sans l'aide, ou avec beaucoup moins d'aide américaine ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Monsieur Chenevard, la question des ressources humaines est arrivée en fin de propos, mais elle constitue pour moi le cœur du sujet. Je demeure profondément impressionné par la qualité des soldats que je rencontre au sein de nos armées, et il convient de préserver cet atout.

La trajectoire prévue nous convient. Je l'ai portée, je la soutiens pleinement et je partage les constats exprimés par monsieur Thiériot. Programmer un modèle de défense impose nécessairement de faire des choix. La cohérence du modèle était, selon moi, une étape indispensable avant d'envisager un élargissement du format. Cet élargissement devra être abordé à l'avenir, car nous connaissons nos fragilités dans ce domaine, mais il était essentiel, dans un premier temps, d'accepter que l'effort en ressources humaines ne soit pas du même niveau que celui consenti pour les équipements – qu'il s'agisse des grandes plateformes ou des pièces détachées.

Cette loi de programmation permet un rattrapage significatif dans les équipements logistiques et les capacités critiques que j'ai évoquées avec vous. Elle nous donne de l'épaisseur opérationnelle, tout en maintenant un volume d'effectifs relativement stable, sans augmentation massive. Je souscris néanmoins pleinement à votre préoccupation concernant notre capacité future de recrutement. C'est une inquiétude partagée par nombre de mes homologues. Lorsque l'économie se porte bien, ce qui est souhaitable, le recrutement militaire devient plus difficile.

Cette année, nous visons 800 recrutements dans les forces professionnelles, avant de monter à 2 150 par an. Si l'on ajoute à cela les jeunes appelés à effectuer leur service national, le défi est réel. Tous les experts du recrutement estiment aujourd'hui cet objectif atteignable,

mais il ne s'agit en aucun cas d'un acquis. C'est pourquoi tous les efforts en matière de recrutement demeurent essentiels. Je crois profondément au rôle de chaque jeune, qui vivra une expérience dans les armées, que ce soit comme militaire professionnel ou dans le cadre du service national. En partageant son vécu, il contribuera à diffuser une image positive, et les jeunes que je rencontre expriment majoritairement un ressenti favorable. Quoi qu'il en soit, il existe aujourd'hui en France une volonté d'engagement remarquable. À l'inverse, d'autres pays européens doivent consentir à des incitations financières importantes pour susciter cet engagement, faute d'une culture comparable.

En matière de logement et d'hébergement, des chantiers d'infrastructures sont en cours. Plus d'un milliard d'euros (1,5 milliards) y sont consacrés dans la loi de programmation, pour accueillir les jeunes du service national.

Enfin, la fiabilité américaine est une question centrale. Sans commenter les aspects politiques, je peux témoigner de relations militaires de grande qualité avec des officiers américains. Conscients de leurs contraintes futures, ils nous alertent : si l'environnement stratégique continue de se dégrader, ils devront réduire leur engagement en Europe. À court terme, les Européens ne pourraient pas compenser totalement ce retrait. À moyen et long terme, le travail engagé dans les domaines capacitaires critiques vise précisément à combler ces lacunes. C'est un effort continu, de long terme, qui impose également un travail majeur sur l'industrie de défense et sur l'affirmation autonome de la sécurité européenne.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède à présent la parole aux orateurs de groupe.

M. Frank Giletti (RN). Il y a trois ans, le groupe RN indiquait à votre prédécesseur que cette LPM était mal calibrée et insuffisamment dimensionnée face aux défis à venir. Force est de constater aujourd'hui que les faits nous ont malheureusement donné raison. Pourtant, dans ce cadre contraint que nous dénonçons, nos armées continuent à tenir leur rang avec un niveau d'excellence remarquable. C'est pourquoi nous voudrions d'abord saluer leur engagement et leur professionnalisme. Malgré des moyens qui ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions affichées, elles parviennent à figurer parmi les meilleures du monde. Je pense notamment à notre marine qui, en comparaison avec la marine britannique, tient parfaitement son rang méditerranéen dans un contexte de forte exposition.

Nos armées sont excellentes, mais elles compensent en permanence des insuffisances structurelles, qu'il s'agisse de nos munitions, de la lutte antidrones, de nos infrastructures ou encore nos capacités spatiales. Nous sommes aujourd'hui nombreux à partager ce diagnostic. Pourtant, certains font encore le choix d'adopter un positionnement idéologique, en encourageant une logique d'intégration européenne qui, à terme, diluerait notre souveraineté militaire pendant que le RN soutient depuis le début la voie de l'autonomie stratégique nationale. Celle-ci passe par le renforcement de nos capacités de frappe dans la profondeur, notamment avec le renouvellement du lance-roquettes unitaire (LRU) ; un soutien réel à notre base industrielle et technologique de défense (BITD) à travers des commandes plus importantes et une politique assumée sur les effectifs. Elle passe aussi par une attention accrue portée à nos militaires eux-mêmes, notamment sur des sujets essentiels comme le logement et les conditions de vie, sur lesquelles le RN ne manquera pas de formuler des propositions.

Enfin, je souhaite insister sur un point central : la question de la masse. La guerre en Ukraine nous rappelle que la cohérence d'un modèle d'armée ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas d'une masse critique suffisante, en hommes comme en matériels. Or, aujourd'hui, notre modèle reste trop étroit, trop optimisé, insuffisamment dimensionné pour faire face à un conflit de haute intensité dans la durée.

Mon général, vous en êtes conscient, mais nous pensons qu'il faut aller plus loin, plus vite. La France doit retrouver des volumes en effectifs, en équipements, en stocks de munitions et sa capacité à durer dans l'engagement. C'est à cette condition que notre armée restera non seulement performante, mais aussi pleinement crédible face aux menaces du monde à venir. Dès lors, peut-on encore parler d'un modèle d'armée complet lorsque certaines capacités critiques restent structurellement sous-dimensionnées ? Notre modèle d'armée est-il aujourd'hui capable de durer dans un conflit de haute intensité ? Quels seuils capacitaires vous paraissent indispensables à atteindre ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Sur la question de la masse et de l'intégration européenne, je porte avant tout un regard de chef militaire, responsable de capacités, de niveaux de performance, et dépositaire de la confiance de nos concitoyens et de deniers publics, dont je dois faire le meilleur usage possible. C'est dans cet esprit que j'examine les capacités qui sont proposées. Mon raisonnement repose sur des considérations relativement simples : comme dans la vie quotidienne, acheter en grande quantité et à plusieurs permet de réaliser des économies. Dès lors que les choix politiques ouvrent la voie à des acquisitions conjointes, ce qui est précisément la dynamique engagée aujourd'hui en Europe, il devient possible de réduire les coûts.

Cela permet également d'éviter de redévelopper systématiquement les mêmes équipements dans des pays dont la taille ne leur permet pas, individuellement, de peser à l'échelle mondiale. Notre industrie de défense demeure encore trop morcelée dans certains domaines. Pour atteindre les masses critiques nécessaires, et vous avez raison de souligner l'importance de la masse, ce raisonnement doit aussi s'appliquer au tissu industriel. Il existe des secteurs dans lesquels nous devons continuer à faire émerger de véritables champions, car un acteur artisanal capable de produire cinq ou six pièces par an ne peut pas, du jour au lendemain, en produire soixante-dix. Le changement d'échelle est trop lourd pour de petits sous-traitants.

Sur le plan opérationnel, l'intérêt est clair et consiste à faciliter l'effort logistique. Si demain les Européens devaient opérer ensemble pour la défense du continent, chacun avec ses propres systèmes, cela multiplierait les échelons logistiques, les flux, les coûts et la complexité. L'expérience ukrainienne l'a montré : des pays pensaient disposer des mêmes équipements, les ont livrés, et ont constaté que de petites différences rendaient incompatibles certaines munitions avec certains systèmes. Acheter à plusieurs permet donc de réaliser des économies, de simplifier les opérations et de renforcer l'interopérabilité. Ces choix relèvent toutefois du politique et ne m'appartiennent pas.

S'agissant de la masse et de la haute intensité, nous avançons de manière progressive. Je ne prétends pas que notre modèle de défense soit aujourd'hui abouti ou idéal face à l'ensemble des dangers. En revanche, la méthode suivie me paraît logique et cohérente avec la trajectoire engagée depuis 2017. À cette époque, certaines capacités étaient proches de l'effondrement. Vous évoquiez la marine britannique, où des sous-investissements prolongés

ont produit leurs effets. Nous n'étions pas loin de cette situation en 2017. Aujourd'hui, grâce aux efforts engagés, 80 % de notre marine est à la mer et en opération. Cette démarche de réparation, de modernisation, puis demain d'extension, me paraît à la fois rationnelle et cohérente.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède la parole à Constance Le Grip, rapporteure pour avis sur ce projet de loi au titre de la commission des affaires étrangères, qui intervient maintenant pour le groupe Ensemble pour la République.

Mme Constance Le Grip (EPR). Le projet d'actualisation de la LPM s'inscrit dans un contexte international profondément dégradé. Les relations internationales sont en effet marquées par des déséquilibres croissants, par la brutalité, l'intensification des rivalités de puissance, le retour de la guerre de haute intensité et le retour de la guerre sur notre continent. Les menaces multiples qui pèsent sur l'Europe et sur notre pays imposent à la France de maintenir et de renforcer son rôle de puissance, sa crédibilité militaire et sa capacité d'initiative sur la scène internationale.

L'actualisation accélérée de la LPM vise donc à aller plus loin, plus vite, plus fort, en articulant un renforcement capacitaire et un volet normatif destiné à lever certaines contraintes et à accélérer le réarmement. L'exigence est claire : doter notre pays, aujourd'hui et dans la durée, d'un outil militaire réactif et souverain.

Je souhaite plus précisément vous interroger sur le renforcement de la capacité de résilience de notre nation. Le lien armée-nation nous paraît essentiel, notamment au regard de la montée en puissance de la réserve opérationnelle, avec l'objectif de 80 000 réservistes à l'horizon 2030. Or des difficultés subsistent, qu'il s'agisse des retards de paiement, des insuffisances d'équipement et d'habillement, des conditions d'hébergement parfois difficiles, une articulation encore imparfaite avec l'employeur civil, soit autant de freins au recrutement. Comment appréciez-vous le dispositif actuel de la LPM et la volonté de votre commandement de lever ces obstacles et contribuer pleinement à cette montée en puissance ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Vous avez raison : nous avons connu et nous connaissons encore aujourd'hui des difficultés pour faire vivre pleinement notre réserve. Il convient à ce titre d'opérer un bref retour en arrière. Durant les périodes où les budgets étaient extrêmement contraints, nous avons fortement réduit les effectifs, dans tous les compartiments où cela était possible. Ce mouvement a concerné également le suivi et le pilotage de la réserve, c'est-à-dire l'ensemble des personnels chargés de maintenir le lien, de connaître les coordonnées, d'adresser des courriers, de traiter les réponses et d'accompagner les parcours.

Nous sommes aujourd'hui en train de les reconstruire. J'ai confié un mandat spécifique à plusieurs réservistes afin de m'aider à reconstituer une capacité permettant de s'occuper correctement d'une réserve appelée à passer d'environ 50 000 à 80 000 réservistes. Il s'agit d'un effort important, représentant près d'un tiers de nos effectifs totaux. Nous n'y sommes pas encore, et j'en ai pleinement conscience.

Il existe aujourd'hui, chez nos concitoyens, deux sources principales de frustration. D'abord, nous enregistrons davantage de demandes que de postes ouverts. Certains volontaires, qui ne recevaient auparavant aucune réponse, en obtiennent désormais une, mais il s'agit parfois d'une réponse d'attente, liée à l'afflux de candidatures. Nous devons

améliorer la visibilité qui leur est offerte sur les suites possibles. Ensuite, certains réservistes ont rencontré des difficultés très concrètes, qu'il s'agisse de billets de train ou de formalités administratives.

Pour y répondre, une équipe dédiée déploie un système d'information intitulé ROC, attendu à l'horizon 2027. Ce système complexe, mais en amélioration constante, permettra de relier l'ensemble des outils nécessaires, afin que chaque réserviste puisse organiser son engagement de manière autonome et fluide. La gendarmerie avait développé un dispositif efficace, que nous sommes en train de reproduire. C'est un chantier exigeant, mais qui progresse de façon très encourageante.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur le chef d'état-major des armées, j'ai indiqué hier que ce projet de loi, ou plutôt cette actualisation, relevait d'une forme de « sincérisation », mais qu'elle constituait aussi un texte de décalage. Vous entendre aujourd'hui, comme hier la ministre, affirmer qu'il ne s'agit pas d'une loi de format revient, en réalité, à souligner combien la LPM 2024-2030 représente une occasion manquée, notamment sur les formats, alors même que nous avons formulé des propositions extrêmement ambitieuses, propositions qui nous avaient conduits à refuser de voter ce texte. Nous avons notamment défendu une conscription citoyenne, afin de restaurer l'État, mais aussi de donner aux armées les moyens d'être à la hauteur en matière de ressources humaines, y compris dans les domaines les plus innovants.

Nous avons également proposé une nationalisation de l'industrie, ou du moins d'une grande partie de l'industrie de défense, car cette nationalisation confère de l'agilité, permet de réagir aux cycles et garantit la masse critique. Du point de vue des opérations, nous avons observé que nous n'y étions pas. La guerre en Libye, comme celle du Karabagh, montrait déjà que les drones pouvaient être bien autre chose que des tueurs isolés. Nous n'avons pas attendu le retour d'expérience (Retex) ukrainien.

Aujourd'hui, cette actualisation se flatte d'inscrire 3,5 milliards pour un standard F5 qui figurait déjà dans la version initiale de la LPM, tout en décalant l'avion de chasse de sixième génération (NGF) de cinq années supplémentaires. Le diagnostic général n'est donc pas satisfaisant.

Ma première question concerne le missile balistique terrestre. Vous indiquiez que la frappe dans la profondeur constituait un sujet extrêmement délicat, et je partage pleinement cette analyse, notamment sur la préservation d'un certain équilibre de la dissuasion. Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à faire évoluer votre appréciation récente ?

Ma seconde question porte sur Maven, sur les usages qui en sont faits, sur la place qu'il occupe désormais dans l'Otan et sur notre capacité éventuelle à le supplanter ou à nous en passer si son usage venait à se généraliser.

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. S'agissant de Maven, nous sommes vigilants dès lors que des systèmes américains commencent à traiter massivement des données et à proposer des solutions d'intelligence artificielle. De notre côté, nous avons engagé un programme souverain, Artemis.IA, une intelligence artificielle déjà utilisée aujourd'hui par la direction du renseignement militaire (DRM) et dont les usages seront étendus. Pour moi, il n'est pas question d'intégrer Maven au système français, cela constituerait un renoncement sur des aspects de souveraineté. Ce point fait d'ailleurs partie

intégrante de mes discussions avec les autorités de l'Otan, organisation qui, vous le savez, est marquée par une culture profonde d'acceptation des solutions américaines.

S'agissant de la frappe dans la profondeur, la France fait partie des puissances européennes qui ont toujours eu le souci de disposer de cette capacité. Nous avons été précurseurs avec le SCALP et le Storm Shadow. Nous l'avons également été dans le domaine naval, avec les missiles de croisière navals embarqués sur nos frégates et sous-marins.

Dans le domaine terrestre, l'évolution de la profondeur des dispositifs nous conduit aujourd'hui, si l'on envisage des combats de type corps d'armée comparables à ceux observés en Ukraine, à devoir frapper à des distances comprises entre 500 kilomètres et 1 000 kilomètres. Nous constatons par ailleurs, en Europe, une préoccupation partagée face au recul des objectifs de nos principaux rivaux stratégiques, qui s'éloignent des zones potentielles de confrontation.

Cela impose de passer d'une logique strictement défensive ou passive à une logique consistant à faire peser, sur ceux qui menaceraient notre sécurité, la perspective d'une destruction dans le champ conventionnel. Cette capacité, totalement distincte de la dissuasion, doit entrer dans le calcul stratégique. Elle suppose une discussion approfondie entre Européens sur ce que l'on fait et ce que l'on ne fait pas, car nous touchons là à des sujets extrêmement sensibles. En tout état de cause, la France s'engage aujourd'hui dans le développement d'une capacité de frappe conventionnelle de plusieurs milliers de kilomètres.

Mme Marie Récalde (SOC). À l'heure où nous examinons la révision de la LPM, plusieurs interrogations peuvent se poser, mais j'ai choisi de me concentrer sur quelques points précis. Tout d'abord, l'article 3 revoit à la hausse les montants provisionnés, dont dispose l'article 5 de la LPM 2024-2030, mais n'apporte pas de modification au contenu écrit de l'article. Aucune mention n'est faite ainsi aux missions opérationnelles (MISSOPS). Existe-t-il une raison spécifique à conserver ce flou dans l'utilisation du budget « provision » ?

S'agissant des munitions, lors de son audition hier, Madame la ministre a indiqué devant notre commission que l'augmentation des dépenses sur le segment des munitions, était pensée dans une logique de flux et non de stock. Sans rompre le secret défense, pouvez-vous nous aider à mesurer l'augmentation effective des stocks de munitions, compte tenu des 8,6 milliards d'euros alloués dans cette loi d'actualisation ?

S'agissant des capacités aéronavales, pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement sur les enjeux de renouvellement des Atlantique 2 (ATL2), puisque la flotte des patrouilles maritimes composée d'ATL2 atteindra un poids de forme de dix-huit avions rénovés à l'horizon 2030. Quel est pour vous le prochain jalon à maintenir dans la durée pour cette capacité de patrouille et de lutte anti-sous-marine, essentielle à notre souveraineté maritime ?

Enfin, le standard 3 des hélicoptères de combat Tigre est présenté comme une rénovation à mi-vie, destiné à prolonger son service au-delà de 2050. Il n'y a, me semble-t-il, rien de prévu en termes d'acquisition dans le projet qui nous est soumis. Quel rythme de livraison et quel niveau d'ambition jugez-vous indispensables pour que l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) conserve une capacité de combat crédible dans la haute intensité ? Et les retours d'expérience des conflits récents que vous avez évoqués conduisent-ils à reconsidérer leur format, leur modernisation ou leur emploi doctrinal ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. S'agissant des questions budgétaires relatives aux missions opérationnelles, aux MISSOPS et aux prévisions associées, le projet de loi de finances pour 2026 le précise clairement : nous nous situons dans le cadre de provisions de 1,2 milliard d'euros inscrites au budget des opérations, intégrant explicitement ce volet MISSOPS.

S'agissant de l'aéronaval, nous demeurons dans une logique fondée sur l'Atlantique 2, avec un format dimensionné à dix-huit appareils rénovés selon le standard 6, et un horizon de renouvellement fixé aujourd'hui à 2035. Un travail est en cours avec Airbus et Thales afin de renouveler cette capacité. L'appareil appelé à succéder sera de nature différente, car il devra embarquer davantage de calculateurs et de serveurs, répondre à des besoins énergétiques accrus et intégrer des systèmes plus lourds, ce qui conduit à privilégier une base de type Airbus pour l'avenir.

S'agissant de l'ALAT, une mission nouvelle s'impose naturellement, par la force des choses et par la capacité d'adaptation. Les Tigre ont démontré leur efficacité contre des drones de taille intermédiaire, à des vitesses relativement lentes. Beaucoup s'interrogeaient sur l'avenir de l'hélicoptère de combat, certains estimant que drones et artillerie pouvaient le supplanter. Nous avons fait le choix de poursuivre, tout en restant en veille sur ce qui pourrait remplacer ou compléter ces capacités, sans abandonner l'hélicoptère de combat, dans une logique assumée de continuité.

M. Damien Girard (EcoS). La remontée en puissance de nos forces armées fait consensus au sein de notre commission. L'enjeu consiste à flécher nos moyens budgétaires, malgré tout restreints, vers des dépenses qui constituent des multiplicateurs de puissance stratégique. À cet égard, le groupe Écologiste et social considère que cette actualisation de la LPM demeure trop homothétique pour constituer un véritable levier de transformation de notre puissance.

À cet égard, je veux notamment vous interroger sur la réserve opérationnelle et le service militaire volontaire. En compagnie de mon collègue Thomas Gassilloud, nous avons souligné dans un rapport sur l'articulation entre masse et technologie que la réserve opérationnelle constitue aujourd'hui un levier encore largement sous-exploité. Malgré un début de revalorisation, nos réservistes partagent encore trop souvent leur équipement et subissent des retards de paiement de plusieurs mois, parfois même plusieurs années. Par ailleurs, ils demeurent largement limités à des missions de garde ou de type Sentinelle, qui comportent peu de débouchés opérationnels attractifs et complémentaires de l'action des forces professionnelles. À quoi bon afficher un objectif de plus de 100 000 réservistes à l'horizon 2035 sans doctrine d'emploi à la hauteur ?

Dans le même temps, plus de 2 milliards d'euros seront mobilisés pour le service militaire volontaire, qui devra également faire face à des contraintes logistiques substantielles. Quel multiplicateur stratégique faut-il attendre de l'engagement sur le territoire national de jeunes de 18 à 25 ans, pendant dix mois ? Si ce dispositif peut contribuer à la marge à renforcer le lien armées-nation et à soutenir certaines unités en manque de ressources humaines, son coût reste significatif et entre en concurrence avec d'autres priorités.

Le service militaire volontaire constitue-t-il un apport stratégique significatif pour nos armées ? Quels sont les gains opérationnels, notamment en comparaison de la réserve

opérationnelle ? Les 2 milliards d'euros envisagés pour financer ce dispositif auraient-ils d'autres usages pertinents, par exemple pour garantir un débouché d'emploi cohérent de la réserve ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Sur la réserve, un certain nombre d'éléments de réponse ont déjà été apportés. Je souhaite néanmoins ajouter que 550 millions d'euros sont consacrés à l'équipement de nos réservistes et des jeunes appelés à rejoindre le service national. Là encore, nous nous inscrivons dans une dynamique d'évolution. Nous partions de loin en 2017, et cette actualisation permettra d'équiper davantage nos réservistes

S'agissant du service national, du choix qui est fait et de sa pertinence, j'y crois profondément. Je crois beaucoup à un modèle d'armée structuré en trois cercles formant un tout cohérent. Le premier cercle est celui du cœur opérationnel d'une armée professionnelle. Ce modèle est reconnu partout et fait notre fierté. Il est le fruit de longues années d'efforts et d'une culture ancestrale donnant aujourd'hui à la France un cœur opérationnel extrêmement pointu. Il ne faut en aucun cas l'altérer, et il n'est pas question de revenir à une logique de conscription telle que nous l'avons connue à la fin du siècle dernier.

À ce premier cercle s'ajoute celui de la réserve, aujourd'hui très engagée. Je conteste d'ailleurs l'idée selon laquelle les réservistes seraient inactifs. Ils font fonctionner les armées au quotidien et nombre d'entre eux sont engagés dans des missions particulièrement utiles, y compris en opération extérieure. Ils participent pleinement à l'effort de défense, en fonction de leurs contraintes de vie spécifiques, et s'engagent dès qu'ils le peuvent. Leur apport est essentiel.

La dernière couronne est constituée par le service national, avec ces jeunes qui passeront près d'un an avec nous et fourniront une participation active à la défense. L'exemple des flottilles côtières est à cet égard éclairant. Des ports accueillant des activités industrielles ou de défense étaient jusqu'ici insuffisamment protégés. Ces flottilles réuniront des jeunes du service national, souvent issus du territoire concerné, équipés de manière légère, mais fiers de patrouiller pour protéger des sites qu'ils connaissent, dans un contexte où des agressions sur le territoire ne sont pas à exclure.

Aujourd'hui, ils sont au nombre de 3 000. Demain, ils seront plusieurs dizaines de milliers par an. Sur plusieurs générations, cela construit une culture de défense et une résilience bien supérieures. J'y crois profondément.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Général, je vous remercie d'avoir insisté sur les hommes et les femmes qui composent nos armées, sur leur besoin d'entraînement et sur la nécessité, pour exercer leur métier en toute sécurité, d'être correctement équipés et de pouvoir s'entraîner dans de bonnes conditions. Il est essentiel que la LPM prenne pleinement en compte cette dimension, et c'est le cas à un niveau significatif. Vous avez indiqué mettre en adéquation l'augmentation des capacités avec celle des besoins en ressources humaines. C'est en effet un point déterminant, car disposer de matériels sans les personnels pour les mettre en œuvre conduirait à une distorsion profonde.

Se pose également la question de l'adaptation de nos industriels, alors que l'on observe une inertie à tous les niveaux. Comment aller plus vite, fluidifier les processus et assurer la cohérence et l'exécution complète de cette LPM ? Certains réclament des moyens

massifs dans un délai très court, mais ces incantations relèvent davantage de l’affichage, car il existe des temps de latence industriels, de recrutement et d’entraînement incompressibles.

Enfin, la souveraineté est essentielle, mais elle ne saurait signifier l’isolement : elle doit s’inscrire dans une coordination, notamment européenne, face à la menace majeure identifiée, en particulier la menace russe, sans négliger les autres menaces internationales.

M. le général d’armée aérienne Fabien Mandon. Effectivement, je reconnais l’attention particulière que vous portez aux femmes et aux hommes qui servent dans nos armées. Des postes seront ouverts dans les domaines que j’ai évoqués, ceux qui apportent de l’épaisseur au modèle, notamment le génie, la lutte anti-drones et les drones, notamment. Nous n’atteindrons pas une adéquation parfaite entre l’évolution capacitaire et les recrutements, car nous avons fait le choix de renforcer en priorité l’épaisseur en pièces détachées et en munitions, afin que les femmes et les hommes qui s’engagent puissent s’entraîner correctement.

Nous avons privilégié cette option plutôt qu’une augmentation des effectifs qui n’aurait pas été accompagnée d’un équipement complet, d’un entraînement adéquat et de matériels dont les personnels puissent être fiers et dans lesquels ils aient confiance pour être engagés en opération. Les ressources humaines constituent, à mes yeux, une priorité essentielle. Je salue à cet égard les choix faits par la France, avec votre soutien, en faveur des mesures d’accompagnement des personnels civils et militaires, notamment celles qui ont permis une bien meilleure fidélisation.

Le travail réalisé sur les mesures indiciaires au profit des militaires du rang, des sous-officiers et des officiers a permis de réduire les départs et les frustrations. Enfin, nous allons responsabiliser davantage nos personnels dans une logique de repyramidage, afin de les aider à développer des compétences adaptées à des équipements et à des opérations de plus en plus techniques.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède la parole à Christophe Plassard, rapporteur pour avis de la commission des finances sur le projet de loi actualisant la loi de programmation militaire pour les années 2024-2030, qui intervient au nom du groupe Horizon et indépendants.

M. Christophe Plassard (HOR). Je me permets d’intervenir comme membre de la commission des finances et rapporteur du budget de la mission *Défense*. Cette actualisation porte un effort considérable, soit 36 milliards d’euros supplémentaires et le rapport annexé assume une manière de faire différente : achats sur étagère, acquisitions rapides, urgence, innovation, équilibre entre haute technologie et production de masse.

L’ensemble de ces éléments suppose une relation différente avec l’industrie, plus directe, plus ouverte aux PME, aux ETI, aux start-up, y compris en dehors du périmètre traditionnel de la défense. L’idée d’une « DGA de combat » va dans ce sens. Or, lors de mes auditions, un constat revient de manière récurrente : les forces expriment une volonté croissante de procéder à des achats directs, de contourner parfois la lourdeur des grands programmes d’armement pour acquérir plus vite des équipements disponibles – drones, munitions téléopérées, capacités issues du New Space.

Le théâtre ukrainien nous a montré que la supériorité se joue aussi dans la vitesse d'intégration. Cependant, cette agilité pose un risque que nous ne pouvons ignorer, celui de la fragmentation. Quand chaque armée achète de son côté, comment garantir l'interopérabilité entre les composantes de notre défense ?

Comment entendez-vous concilier cette souplesse d'acquisition que les forces appellent de leurs vœux avec l'exigence d'interopérabilité et de cohérence de l'ensemble de notre modèle d'armée ? Comment manœuvrer entre agilité et performance, entre-temps court et temps long, entre les entreprises de la BITD actuelles et celles qui émergent ou émergeront, notamment en provenance du monde civil ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. C'est une question véritablement majeure, que j'aborde très régulièrement avec le délégué général pour l'armement, et sur laquelle nous sommes pleinement d'accord quant aux grands principes. D'un côté, vous pouvez choisir de tout centraliser, voire d'hypercentraliser, avec une décision systématiquement portée au niveau ministériel. Dans ce cas, il n'y a aucune dépense inutile, aucune friction, aucun doublon : le système est parfait sur le papier, mais il est extrêmement lent. C'est une culture adaptée à un monde en paix et à la conduite de grands systèmes structurants. Lorsqu'on construit un porte-avions ou que l'on décide du futur avion de combat, il est légitime de s'assurer de la cohérence d'ensemble et de prendre le temps d'instruire les dossiers. En revanche, ce modèle est totalement inadapté à des systèmes innovants, rapides, portés par des petites entreprises dynamiques.

À l'autre extrême, vous pouvez opter pour une délégation totale, en donnant à chaque unité de combat une enveloppe lui permettant d'acheter librement ce dont elle estime avoir besoin. Dans ce cas, c'est le chaos : la dépense est inefficace, les unités expérimentent les mêmes solutions sans coordination, les acquisitions ne sont pas maîtrisées et les forces, qui ne sont pas des acheteurs professionnels, ont besoin de l'expertise de la DGA pour dialoguer utilement avec l'industrie.

Nous cherchons donc à placer le curseur entre ces deux modèles, en fonction des types de programmes. Lorsqu'il s'agit de préparer un futur sous-marin, le pilotage doit être très centralisé, car la complexité est extrême, les délais sont longs et les acteurs nombreux. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un drone à 200 euros, fabriqué en impression 3D avec des composants du commerce, j'autorise aujourd'hui les régiments à le faire eux-mêmes.

Nous organisons désormais ce modèle hybride. Des enveloppes ont été transférées aux unités de combat. L'armée de Terre et la Marine en disposent déjà, et l'armée de l'Air et de l'Espace y vient progressivement. J'ai demandé que chaque expérimentation de terrain soit remontée à un niveau central sous forme de catalogue, recensant les solutions essayées, les retours des utilisateurs, les forces, les faiblesses et les pistes d'amélioration. Ces catalogues deviennent une référence préalable pour les unités avant qu'elles ne se lancent dans des acquisitions, afin de limiter les doublons sans étouffer l'initiative locale. C'est cette énergie de terrain que nous encourageons avec le délégué général pour l'armement, dans un travail d'équipe associant l'industriel, l'opérateur des forces et l'expertise d'ingénierie de l'armement, afin de dépasser le discours commercial et rester au plus près du besoin réel.

M. Matthieu Bloch (UDR). La situation géopolitique mondiale est particulièrement dégradée. Notre présence militaire au Moyen-Orient est essentielle pour protéger nos intérêts

et défendre nos alliés dans la région. Ainsi, l'engagement exceptionnel de ces forces pourrait probablement se prolonger, se cumulant avec les opérations régulières de nos armées dans la zone, en Irak, en Jordanie, mais aussi en Afrique et à l'Est de l'Europe.

Tenir tous ces engagements engendre un coût considérable. Or, pour l'heure, nous n'avons pas la discipline budgétaire nécessaire à ces ambitions militaires : la charge de la dette est supérieure au seul budget des armées. L'Allemagne, plus disciplinée, dépense presque deux fois plus pour sa défense en 2026, afin de rattraper son retard. En parallèle, Emmanuel Macron a annoncé une nouvelle dissuasion nucléaire avancée en Europe, c'est-à-dire une hausse du nombre de nos ogives – ce qui a un coût – et le déploiement de nos forces aériennes stratégiques dans d'autres pays afin de contribuer à leur sécurité.

La question du groupe UDR est celle que se posent de nombreux Français : quels impacts réels et opérationnels cette extension engendrerait-elle ? Quelles seraient les contreparties de nos partenaires qui bénéficieraient de cette dissuasion avancée ? Si une juste répartition des efforts a été promise, les contours des éventuelles contreparties, notamment concernant les forces conventionnelles, demeurent flous. Il s'agit par ailleurs de pays qui privilégient souvent l'industrie américaine à notre BITD nationale dans leurs achats d'armement.

Contribuer à la sécurité du continent permet à la France d'étendre son influence. Nous y sommes évidemment favorables, mais dans un contexte financier aussi tendu, il n'est pas envisageable que les Français portent seuls les efforts financiers pour la sécurité de tous.

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Le concept de la dissuasion s'inscrit avant tout dans le discours du président de la République, qui constitue un point majeur. Je rappelle d'emblée qu'il s'agit d'une dissuasion nationale : la souveraineté française n'est absolument pas remise en question, aucune dépendance n'est créée et il n'y a pas de partage du choix. Nous sommes donc face à une dissuasion avancée qui répond en premier lieu à nos besoins nationaux.

L'évolution du nombre de nos ogives n'a jamais été présentée comme un geste de générosité européenne, mais bien comme une réponse lucide à l'évolution du contexte stratégique. Il s'agit du regard d'une puissance nucléaire sur la transformation de son environnement. Nous ne pouvons ignorer les conséquences des tentations de certains États d'accéder à l'arme nucléaire ni l'évolution des capacités de pays comme la Corée du Nord. Il est donc essentiel de rappeler que cette dissuasion demeure strictement nationale dans sa conception, comme dans sa matérialisation.

Par ailleurs, nous avons engagé un dialogue avec les Européens sur les questions de sécurité. Cette démarche n'est pas nouvelle : la déclaration de Northwood rappelait déjà qu'aucune menace extrême contre l'Europe ne pourrait rester sans réponse de nos deux nations. La dissuasion avancée apporte une profondeur stratégique supplémentaire et accroît l'ambiguïté à l'égard des puissances que nous cherchons à dissuader, ce qui constitue, à mes yeux, un avantage stratégique majeur.

J'y vois ainsi une France dynamique, qui pose clairement la question de ce qui fonde notre sécurité en Europe. La dissuasion en est un élément central. Aujourd'hui, des discussions sont engagées avec plusieurs pays intéressés par notre doctrine, laquelle est à la

fois spécifique et encore mal connue. De nombreux partenaires s’y intéressent désormais de manière très soutenue.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à une séquence de six questions individuelles complémentaires, en commençant par une première série de trois questions.

Mme Sabine Thillaye (Dem). Mes questions ne portent pas sur le renseignement, mais plutôt sur la protection de nos sites en France. Par exemple, il m’est souvent indiqué que les sites de nos bases de soutien de matériel nécessiteraient une protection renforcée, qui n’existe absolument pas aujourd’hui. Cet aspect est-il pris en compte par la loi de programmation militaire ? Il est également indiqué que des opérateurs privés pourraient neutraliser des drones autour des sites d’importance vitale. Comment pouvons-nous assurer nos arrières, de ce point de vue ?

M. Laurent Jacobelli (RN). Mon général, vous connaissez l’attachement du groupe Rassemblement national aux outre-mer, lesquels rencontrent un certain nombre de défis en matière de défense, compte tenu des tentatives d’ingérence, des pressions notamment migratoires à Mayotte, des convoitises sur les ressources en mer, mais aussi sur terre. Il nous faut donc être largement équipés. Or, les frégates de surveillance de notre marine, seul outil de défense au large des outre-mer, sont obsolètes et sous-armées.

Nos espaces ultramarins sont donc malheureusement en risque d’être mal défendus malgré les objectifs politiques affichés et le courage des femmes et des hommes de notre marine. Cette actualisation de la LPM visant selon ses promoteurs une accélération, qu’en est-il sur ce segment ? Quel est votre regard sur le programme European Patrol Corvette (EPC) ?

M. Sébastien Saint-Pasteur (SOC). Mon général, vous avez longuement parlé de la BITD, de notre capacité de production, de la nécessité que nos industriels produisent plus vite des matériels plus rustiques, plus efficaces.

Vous avez également indiqué qu’il appartenait également aux politiques de réfléchir à notre façon d’acheter, en parlant notamment des niveaux européens ou nationaux. Pourtant, de nouveaux outils émergent. Je pense notamment à France Munitions, que l’on peut envisager comme une réponse aux difficultés de production.

Quelle lecture portez-vous sur ces sujets ? Est-il aujourd’hui nécessaire de repenser notre façon d’acheter et nos modèles de production, pour justement pouvoir répondre à ces défis de rapidité et, peut-être, de rusticité ?

M. le général d’armée aérienne Fabien Mandon. S’agissant de la protection de nos sites, l’effort sera accru de 7 %. L’investissement consacré à la protection des sites s’inscrit dans une logique d’amélioration progressive de notre dispositif. Il est clair que l’on n’a jamais suffisamment de moyens pour se protéger, dans une culture où le risque est parfois difficilement accepté. Je crois toutefois qu’il convient aussi d’accepter une part de risque et de considérer que la protection repose également sur la capacité à réagir. C’est précisément ce que les efforts contenus dans cette loi de programmation permettront d’apporter.

Le service national joue, à mes yeux, un rôle déterminant dans cette logique. Si demain, dans un département, des élus ou le préfet disposent d’éléments de renseignement

laissant penser qu'un site pourrait être visé par des attaques ou des actions de destruction, nous saurons renforcer sa protection, parce que nous disposerons de personnes formées et disponibles. Au-delà des seuls aspects techniques, l'évolution de nos formats, le développement de nos réserves et l'engagement du service national contribuent directement à cet objectif de protection.

S'agissant plus spécifiquement des opérateurs d'importance vitale, nous avons en effet beaucoup réfléchi aux besoins du Commissariat à l'énergie atomique, et en particulier de la Direction des applications militaires (DAM). Il était indispensable que certains opérateurs puissent disposer de moyens de lutte anti-drones pour protéger ces sites sensibles, sans demander aux armées de couvrir l'ensemble des sites susceptibles d'être survolés par des drones. Cette faculté accordée à l'État et à ses entités constitue une solution très pragmatique pour la protection de notre dissuasion.

Enfin, l'outre-mer demeure un point essentiel. Nous y avons renforcé nos effectifs et nos moyens, et engagé des travaux d'infrastructure importants. L'ensemble des patrouilleurs d'outre-mer sera déployé d'ici la fin de la loi de programmation militaire. S'il est exact que l'arrivée des corvettes a été décalée, nous continuerons, dans l'intervalle, à nous appuyer sur nos frégates de surveillance. Ce décalage ne remet nullement en cause notre objectif d'aller vers des corvettes, mais correspond à un ajustement de calendrier de quelques années.

M. Julien Limongi (RN). Je souhaite vous interroger sur notre posture aérienne dans le sud de l'océan Indien. À La Réunion, les perspectives d'extension de la base aérienne apparaissent aujourd'hui très contraintes du fait de la pression foncière et de la cohabitation avec l'aéroport civil, lesquelles limitent nos marges de manœuvre à moyen terme.

Dans le même temps, les Casa déployés sur place présentent des limites d'allonge qui ne permettent pas toujours d'assurer des allers-retours directs, notamment vers Mayotte ou certaines îles Éparses, sans escale. Cette situation crée une dépendance au survol ou à l'appui de Madagascar, dont la fiabilité demeure incertaine. Dans ce contexte et au regard des enjeux croissants dans le canal du Mozambique, Mayotte apparaît comme un point d'appui stratégique évident.

Le projet de nouvel aéroport à Mayotte est-il envisagé dans la LPM actualisée et à l'horizon 2035 comme un véritable pivot militaire futur pouvant évoluer vers une base aérienne avancée, afin de lever ces contraintes et renforcer durablement notre autonomie et notre capacité de projection dans la zone ?

M. Romain Tonussi (RN). Mon général, contrairement à ce que certains laissent entendre, le retour d'expérience ukrainienne ne condamne pas l'hélicoptère de combat, mais il oblige très clairement à le repenser en profondeur tant dans la conception que dans l'usage. Dans un environnement saturé de drones, de capteurs et de missiles, avec des besoins de manœuvres pouvant s'étendre très loin dans la profondeur, la question n'est plus seulement celle de la plateforme, mais bien celle de la cohérence du système par rapport à ce type d'engagement.

À cet égard, l'avenir du Tigre est assez révélateur. Alors que les Allemands, toujours aussi bons partenaires dans la coopération militaire, se sont retirés du projet de rénovation au standard MK3 et que cette rénovation doit l'amener jusqu'à un horizon 2045, le niveau d'ambition affiché permettra-t-il d'en faire un outil pertinent dans les décennies qui viennent,

non pas simplement comme une plateforme modernisée, mais comme la brique d'un aérocombat de nouveau genre ? Aussi, considérez-vous que notre trajectoire actuelle sur le Tigre, mais aussi l'intégration croissante des drones et des leurres, la prise en compte des contraintes de persistance de maintien en condition opérationnelle (MCO), sont réellement à la hauteur des enseignements des conflits actuels ?

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Général, lors de votre audition devant notre commission en octobre dernier, vous aviez abordé l'importance de « *faire preuve d'une très grande transparence et de pédagogie auprès de nos concitoyens au sujet des enjeux de défense* ». Que répondez-vous à une population peu préparée à ces enjeux et qui ne comprend pas toujours à quel prix notre défense sera financée ?

Par ailleurs, nous soutenons la réduction du nombre de standards en achetant et en développant ensemble au niveau européen. Quels seraient les objectifs à atteindre et les étapes à franchir ? Enfin, nous adressons une pensée particulière à nos soldats de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) et à nos alliés. Le groupe Écologiste et social leur apporte tout son soutien et demande le respect du droit international, ainsi qu'un cessez-le-feu au Liban. Pourriez-vous nous donner des nouvelles de leur situation ?

M. le général d'armée aérienne Fabien Mandon. Je reprends simplement une réponse que je n'avais pas apportée concernant la BITD. La culture dans laquelle nous cherchons aujourd'hui à nous inscrire pour les nouvelles capacités, notamment celles qui évoluent rapidement, est celle du « *good enough* ». Nous avions auparavant une culture du développement de capacités très comptée, peu renouvelable, car les temps de développement étaient longs et contraints. Désormais, certaines capacités évoluent extrêmement vite ; le facteur temps devient déterminant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je préfère disposer d'un matériel efficace au bon moment plutôt que d'une excellence arrivée trop tard. C'est précisément la dynamique de travail que nous avons engagé avec certaines entreprises jeunes. Je pense en particulier à Harmattan AI.

S'agissant des problématiques aéronautiques en zone ultramarine, dans le cadre de l'actualisation, nous investirons 50 millions d'euros à Mayotte, dont 30 millions spécifiquement sur la partie escale. En effet, il n'est aujourd'hui pas possible de poser un A400M sur cette piste, car les contraintes de masse exerceraient un effort trop important sur les infrastructures. Les avions Casa, certes d'une moindre capacité d'emport que l'A400M, présentent en revanche l'avantage de pouvoir opérer là où des avions plus lourds ne le peuvent pas. Nous poursuivrons donc nos investissements outre-mer, dont à Mayotte, en particulier à Petite-Terre.

Le Tigre constitue également un domaine d'investissement. Il vient d'être intégré aux liaisons de données du réseau de défense aérienne, notamment la liaison 16, mise en place en urgence. Il démontre aujourd'hui son intérêt dans la lutte anti-drones. Il sera équipé de roquettes et nous étudions son armement futur avec des missiles antiaériens Mistral. Ses missions évoluent progressivement. En parallèle, j'observe le potentiel de l'hélicoptère H160 HIL, appelé à remplacer cinq types d'hélicoptères, avec de fortes capacités d'évolution. Nous travaillons cet ensemble de manière pragmatique.

S'agissant de l'explication de l'effort de défense, je compte sur vous. Les armées représentent moins de 1 % la population ; faire percevoir cet effort à nos concitoyens

nécessite des relais locaux, notamment les correspondants défense. C'est à cette échelle que les enjeux et les choix peuvent être compris.

Pour les démarches européennes, mon approche reste pragmatique : je regarde la performance, le calendrier et le coût. Si ces paramètres sont réunis et que la maîtrise de notre outil de défense est garantie, il ne faut pas se fixer de limites dès lors qu'on conserve la maîtrise de notre outil de défense. C'est ça la condition.

Je remercie enfin Madame Hervieu pour ses mots à l'égard des soldats de la Finul, qui remplissent leur mission courageusement, dans un moment crucial pour le Liban et la région. Malgré la violence subie – notamment par des soldats indonésiens, que je salue –, nous tiendrons.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

La séance est levée à onze heures cinq.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Delphine Batho, M. Matthieu Bloch, M. Yannick Chenevard, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. Damien Girard, M. José Gonzalez, M. Daniel Grenon, Mme Catherine Hervieu, M. Laurent Jacobelli, M. Jean-Michel Jacques, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, Mme Lise Magnier, Mme Josy Poueyto, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Marie Récalde, Mme Catherine Rimbart, M. Aurélien Saintoul, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, M. Romain Tonussi, M. Antoine Valentin

Excusés. - M. Christophe Blanchet, M. Manuel Bompard, M. Bernard Chaix, M. Michel Criaud, M. Moerani Frébault, M. Guillaume Garot, M. Pascal Jenft, M. Abdelkader Lahmar, M. Laurent Marcangeli, Mme Isabelle Rauch, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Alexandre Sabatou, M. Mikaele Seo, M. Boris Vallaud

Assistaient également à la réunion. - Mme Constance Le Grip, M. Christophe Plassard